



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Medecine scolaire

Question écrite n° 15733

#### Texte de la question

Depuis la loi de titularisation de 1983, la dégradation des conditions de travail des médecins scolaires s'est accélérée, notamment par le non-remplacement de leurs collègues partant en retraite. En cinq ans, les effectifs ont été réduits de 25 p 100 dans cette profession. M En conséquence, Jean-Claude Gayssot demande à M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale les mesures concrètes qu'il envisage prendre pour recruter des médecins scolaires ; revaloriser leur fonction reconnue, dont la nécessité et l'efficacité ne sont plus à démontrer afin qu'une médecine scolaire, digne de ce nom, puisse être développée dans tous les établissements scolaires, sans exception.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Il est précisé à l'honorable parlementaire que soixante-trois recrutements à titre dérogatoire de médecins contractuels de santé scolaire ont été effectués, dans la limite des contraintes de gestion des emplois publics depuis 1985. Quatorze recrutements sont envisagés pour l'année scolaire 1989-1990 ; toutefois, ces opérations ne permettent pas de pourvoir systématiquement tous les postes vacants. Par ailleurs, en vue d'améliorer le fonctionnement du service de santé scolaire, des contacts ont été récemment établis avec le ministère de l'éducation nationale dans la perspective de réunifier la gestion de l'ensemble des personnels travaillant dans ce service et de la placer totalement sous sa responsabilité. Il lui serait ainsi beaucoup plus facile de répondre aux besoins de chaque département en adaptant les moyens en personnel aux missions des structures concernées.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Gayssot Jean-Claude](#)

**Circonscription :** - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15733

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** solidarité, de la santé et de la protection sociale

**Ministère attributaire :** solidarité, de la santé et de la protection sociale

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 juillet 1989, page 3141